Photo : Richard Allaway, CC BY 2.0



AYDI BUSINESS GROUP

ÉTUDE SECTORIELLE · MAROC · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Énergies renouvelables au Maroc

Capacité, mix électrique, grands projets, loi 82-21 sur l'autoproduction et efficacité énergétique : les données officielles et les opportunités pour les PME.

Chiffres officiels vérifiés · 25 sources citées · préparée pour les dirigeants de PME

aydi.ma +212 6 48 55 08 05 contact@aydi.ma Demander une consultation →

SOMMAIRE

Ce que contient cette étude

1 Capacité et mix électrique : 46,7 % de la puissance, 27 % de la production

2 Grands projets : Noor, éolien, stockage et plan de 15 GW d'ici 2030

3 Hydrogène vert : l'Offre Maroc entre dans la phase foncière

4 Cadre légal : loi 13-09, loi 82-21 sur l'autoproduction et décret de 2026

5 Dépendance énergétique et efficacité : le coût de l'énergie importée

6 Opportunités pour les PME

7 Vigilance et accompagnement

Contact, QR codes et sources



Photo : Marc Lacoste, CC BY-SA 4.0

À qui s'adresse cette étude : dirigeants de PME industrielles, installateurs, bureaux d'études, sous-traitants et entreprises qui veulent réduire leur facture d'énergie.

CHIFFRES CLÉS

46,7 %
Part des renouvelables dans la capacité électrique installée, fin juillet 2026
Note de présentation du PLF 2027 (via FNH)

12,4 GW
Capacité électrique totale installée fin juillet 2026 (12 364 MW)
PLF 2027 (via FNH)

52 %
Objectif de renouvelables dans la capacité électrique en 2030
Ministère de la Transition énergétique ; PLF 2027

27 %
Part des renouvelables dans la production d'électricité en 2024 (11 666 GWh)
ANRE, rapport annuel 2024

60 %
Part du charbon dans la production d'électricité en 2024
ANRE, rapport annuel 2024

87,9 %
Taux de dépendance énergétique du Maroc en 2025
Ministère de la Transition énergétique (via Challenge)

107,6 Md DH
Facture énergétique 2025 (−5,5 %), environ 6,3 % du PIB
Office des changes ; HCP (calcul)

319 Md DH
Investissements des 6 projets d'hydrogène vert retenus en mars 2025 (Offre Maroc)
Chef du gouvernement, maroc.ma

9 juin 2026
Entrée en vigueur du décret d'application de la loi 82-21 sur l'autoproduction
Décret n° 2-25-100, BO n° 7489

SYNTHÈSE

L'essentiel en une page

- Les énergies renouvelables au Maroc représentaient 46,7 % de la capacité électrique installée fin juillet 2026, contre 37 % en 2021, pour un objectif de 52 % en 2030.
- En production, la part est plus faible : 27 % de l'électricité produite en 2024 était renouvelable, surtout éolienne (21 %), tandis que le charbon en assurait 60 % (ANRE).
- Le décret d'application de la loi 82-21 sur l'autoproduction est en vigueur depuis le 9 juin 2026 : une entreprise peut produire sa propre électricité renouvelable et vendre jusqu'à 20 % de sa production annuelle au réseau.
- Avec une dépendance énergétique de 87,9 % et une facture de 107,6 milliards de dirhams en 2025, l'autoproduction et l'efficacité énergétique sont des leviers de compétitivité directs pour les PME.

27 %

de l'électricité produite en 2024 était d'origine renouvelable, alors que les renouvelables représentaient déjà près de 45 % de la capacité installée. L'écart s'explique par l'intermittence du vent et du soleil et par la faible hydraulicité : le charbon a encore fourni 60 % de la production (ANRE).

Ce qui progresse

- La part des renouvelables dans la capacité installée est passée de 37 % en 2021 à 46 % en 2025, puis 46,7 % fin juillet 2026 (ministère, PLF 2027).
- L'éolien est devenu la première source renouvelable : 21 % de la production d'électricité en 2024 (ANRE).
- Le cadre de l'autoproduction est enfin opérationnel : décret du 5 mars 2026 en vigueur le 9 juin 2026 et tarif de rachat de l'excédent fixé par l'ANRE.
- L'Offre Maroc pour l'hydrogène vert avance : 6 projets retenus en mars 2025, puis des contrats préliminaires de réservation foncière signés en février 2026.

Ce qui reste fragile

- Le charbon reste la première source d'électricité (60 % de la production en 2024), ce qui pèse sur l'empreinte carbone des exportateurs.
- La dépendance énergétique reste proche de 88 % et Bank Al-Maghrib prévoit une facture énergétique en hausse de 28,4 % en 2026.
- La sécheresse a réduit l'hydroélectricité à environ 1 % de la production en 2024, hors stockage par pompage.
- Plusieurs textes d'application de la loi 82-21 manquent encore : tarif de l'excédent en basse tension, révision du plafond de 20 %, stockage.



Photo : TEDxTarfaya, CC BY-SA 2.0

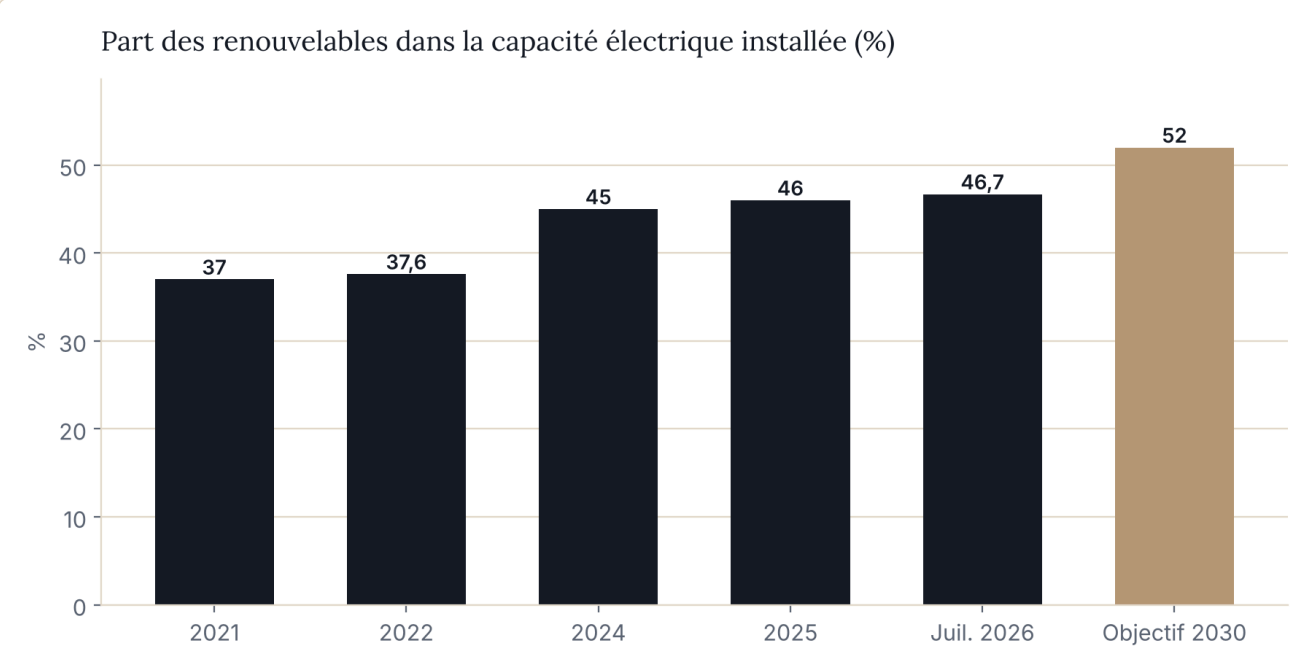


Photo : TEDxTarfaya, CC BY-SA 2.0

01

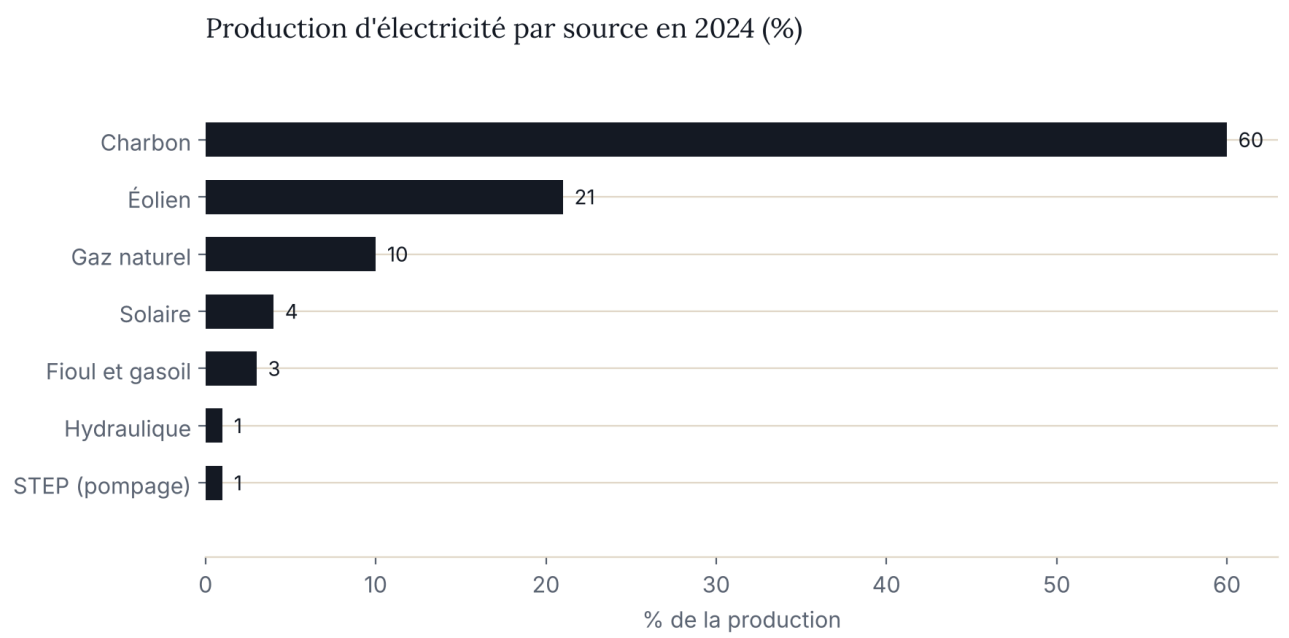
Capacité et mix électrique : 46,7 % de la puissance, 27 % de la production

Deux indicateurs circulent sous le nom de « part des renouvelables », et ils ne disent pas la même chose. Le premier mesure la **capacité installée**, c'est-à-dire la puissance des centrales. Selon la ministre de la Transition énergétique, cette part est passée de **37 % en 2021 à 46 % en 2025**, pour une capacité totale de 12,2 GW. La note de présentation du PLF 2027 indique **46,7 % à fin juillet 2026**, sur 12 364 MW installés, soit environ 5,8 GW renouvelables (calcul). L'objectif national de **52 % en 2030** porte sur cet indicateur.



Part des renouvelables dans la capacité installée (2023 non publiée dans les sources consultées). Source : Ministère de la Transition énergétique, ANRE, PLF 2027.

Le second indicateur mesure la **production**. Selon le rapport 2024 de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité (ANRE), le Maroc a produit 43 713 GWh en 2024, dont **11 666 GWh renouvelables, soit 27 %**, contre 21,7 % en 2023. La production nationale a couvert 95,5 % de la demande, le reste venant des échanges avec l'Espagne.



Production nationale d'électricité par source, 2024 (43 713 GWh). Source : ANRE, rapport annuel 2024.

Ce que montre le mix 2024

- **L'éolien** fournit 21 % de l'électricité et 44 % de la capacité renouvelable : c'est le moteur de la transition.
- **Le solaire** (928 MW) ne pèse que 4 % de la production ; sa production a reculé d'environ 25 % en 2024.
- **L'hydraulique** tombe à environ 1 %, faute de pluie, et le stockage par pompage (STEP) à 1 %.
- **Le charbon** reste dominant avec 60 % de la production, devant le gaz naturel (10 %).

Les sources internationales donnent des chiffres plus bas : l'IRENA compte 4 851 MW renouvelables fin 2025, soit 39,6 % de la capacité. L'écart tient au périmètre : l'ANRE et le ministère intègrent notamment les stations de transfert d'énergie par pompage, qui représentent 14 % de la capacité renouvelable selon l'ANRE.

> **À retenir :** l'objectif de 52 % est un objectif de capacité. Le chiffre de « 40,5 % du mix électrique » qui circule pour 2024 ne correspond ni à la capacité (environ 45 %) ni à la production (27 %).

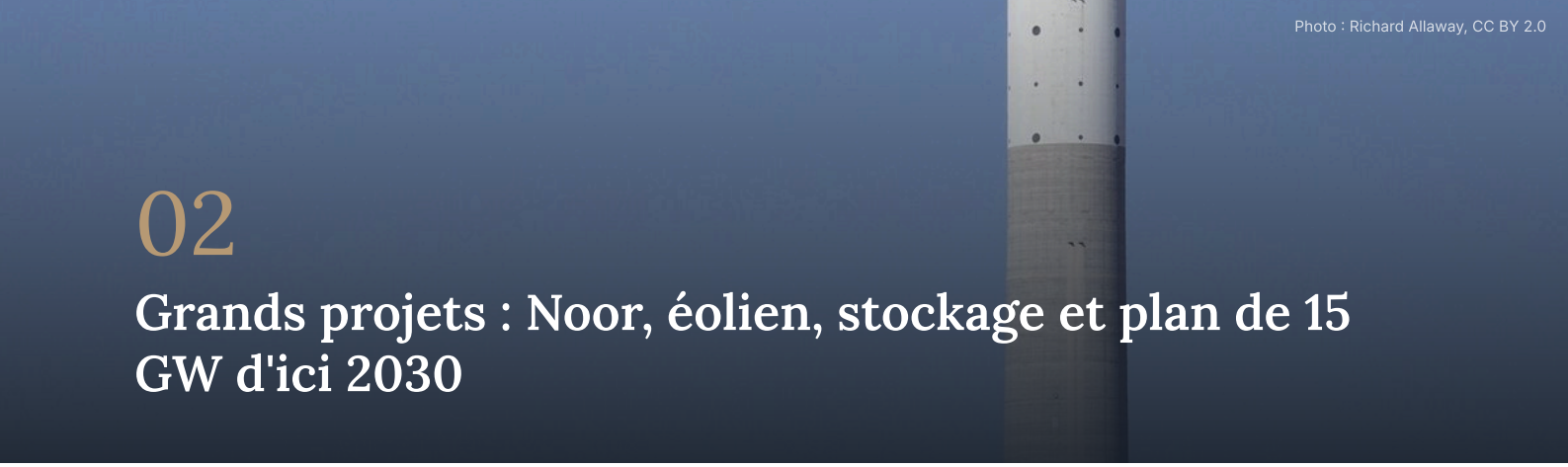


Photo : Richard Allaway, CC BY 2.0

02

Grands projets : Noor, éolien, stockage et plan de 15 GW d'ici 2030

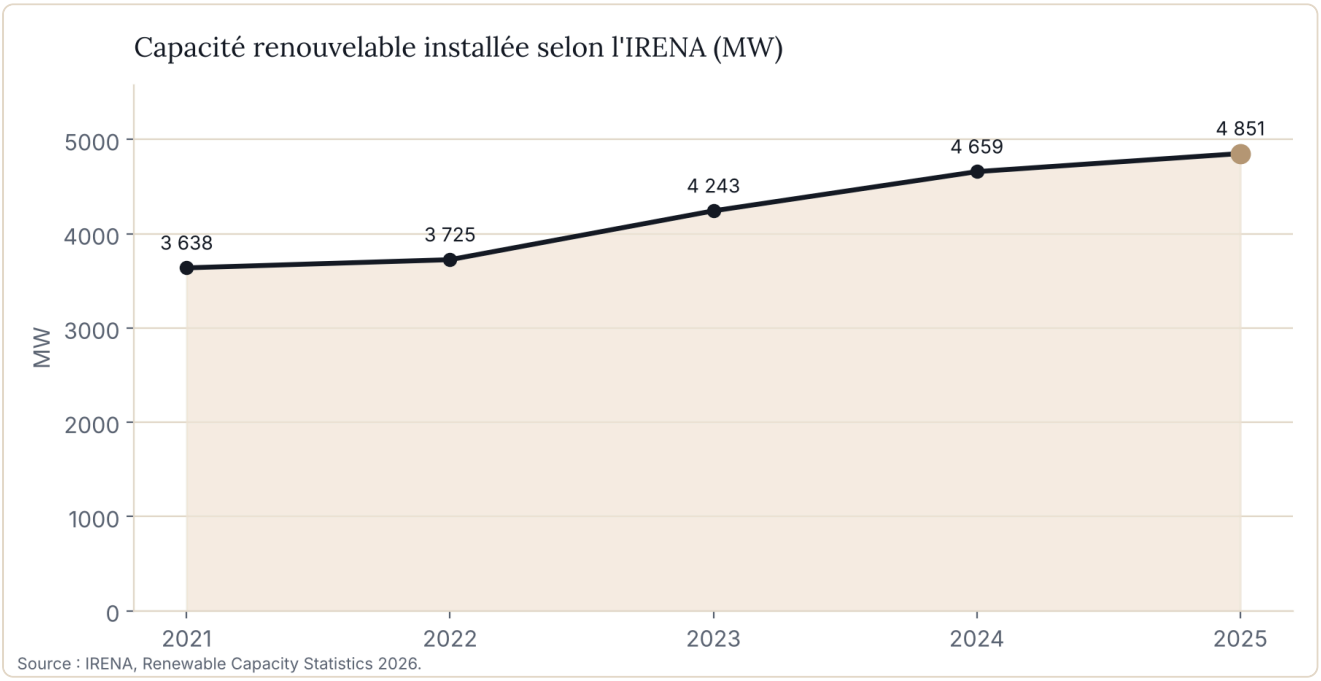
La politique renouvelable repose sur trois acteurs publics : le **ministère de la Transition énergétique**, qui fixe la stratégie et délivre les autorisations ; **MASEN**, qui développe les grands projets solaires et éoliens ; l'**ONEE**, qui gère le réseau de transport. L'ANRE régule l'accès au réseau et les tarifs.

Noor Ouarzazate, vitrine du solaire

Le complexe Noor Ouarzazate développé par MASEN dépasse **580 MW** : Noor I (160 MW), Noor II (200 MW), Noor III (150 MW, centrale à tour) et Noor IV (72 MW photovoltaïques). La centrale à tour Noor III a été remise en service début 2025 après des réparations techniques complexes. MASEN produit environ 86 % de l'électricité solaire du pays (ANRE).

L'éolien et le stockage

La capacité éolienne est passée de 2 017 MW en 2023 à environ 2 390 MW en 2024 (ANRE), puis 2 452 MW en 2025 selon l'IRENA. Pour compenser l'intermittence, la station de pompage-turbinage d'**Abdelmoumen (350 MW)** a produit environ 135 GWh dans sa première phase d'exploitation.



Capacité renouvelable selon l'IRENA, périmètre plus étroit que celui de l'ANRE et du ministère. Source : IRENA, Renewable Capacity Statistics 2026.

Un plan de 15 GW d'ici 2030

Devant la Chambre des conseillers, le 19 mai 2026, la ministre Leila Benali a présenté un programme de **15 GW de capacités nouvelles sur 2022-2030, dont plus de 12 GW renouvelables**, pour environ 120 milliards de dirhams. Elle a indiqué que 66 projets (environ 6 GW) avaient été autorisés en 2023 et qu'environ 3 GW avaient été approuvés au premier trimestre 2026, pour 22 milliards de dirhams. Ces chiffres portent sur des autorisations : ils ne deviennent de la capacité qu'une fois les centrales construites.

Ministère

Stratégie, autorisations des projets et des installations d'autoproduction de plus de 5 MW.

MASEN et ONEE

Grands projets solaires et éoliens ; réseau de transport et raccordement.

ANRE

Capacité d'accueil du réseau, tarifs d'accès et tarif de l'excédent.


Photo : sqala from Biarritz, France, CC BY-SA 2.0

03

Hydrogène vert : l'Offre Maroc entre dans la phase foncière

L'**Offre Maroc** est le cadre proposé par l'État aux investisseurs de la filière hydrogène vert : accès à du foncier public, infrastructures et accompagnement, en échange de projets intégrés (production d'électricité renouvelable, électrolyse, transformation en ammoniac, carburants ou acier vert).

Mars 2025 : six projets retenus

Le 6 mars 2025, le chef du gouvernement a annoncé la sélection de **cinq investisseurs marocains et étrangers pour six projets, représentant 319 milliards de dirhams** d'investissements. Les projets sont situés dans les trois régions du Sud : Laâyoune-Sakia El Hamra, Dakhla-Oued Eddahab et Guelmim-Oued Noun.

Février 2026 : réservation du foncier

En février 2026, le gouvernement a signé des **contrats préliminaires de réservation foncière** avec de nouveaux investisseurs, portant sur cinq nouveaux projets dans les mêmes régions, après leur sélection par le comité de pilotage. Le gouvernement n'a pas publié de montant pour cette seconde vague.

Ce qu'il faut garder en tête

- Il s'agit de **projets sélectionnés**, pas encore d'usines en production. Aucune date de mise en service n'a été communiquée officiellement.
- Les montants annoncés couvrent l'ensemble de la chaîne, y compris les parcs solaires et éoliens nécessaires à l'électrolyse.
- Le chiffre de « 4 % de la demande mondiale d'hydrogène en 2030 » parfois cité n'a pas été retrouvé dans une source officielle récente.

Pour une PME, l'intérêt est indirect mais réel : ces projets, s'ils se concrétisent, nécessiteront des travaux, des équipements, de la maintenance, du transport et des services dans des régions où le tissu de sous-traitants est encore peu dense.

> **Conseil :** suivez les communiqués du chef du gouvernement et du ministère sur l'Offre Maroc plutôt que les annonces de presse, qui mélangent souvent projets sélectionnés, protocoles d'accord et investissements engagés.



04

Cadre légal : loi 13-09, loi 82-21 sur l'autoproduction et décret de 2026

Loi 13-09 : la production renouvelable pour le marché

La **loi 13-09** relative aux énergies renouvelables (dahir n° 1-10-16 du 11 février 2010) ouvre la production d'électricité renouvelable aux opérateurs privés. Elle a été modifiée par la loi 58-15 (dahir du 12 janvier 2016) puis par la **loi 40-19**, promulguée en février 2023, qui permet de vendre l'électricité verte à des clients raccordés en moyenne tension et introduit une « capacité d'accueil » du réseau fixée par le gestionnaire et approuvée par l'ANRE, créée par la loi 48-15 de 2016.

Loi 82-21 : produire pour sa propre consommation

La **loi 82-21 relative à l'autoproduction de l'énergie électrique** a été promulguée par le dahir n° 1-23-21 du 10 février 2023 et publiée au Bulletin officiel n° 7173 du 27 février 2023. Elle prévoit trois régimes : déclaration, accord de raccordement jusqu'à 5 MW, autorisation au-delà. L'autoproducteur peut vendre au réseau **jusqu'à 20 % de sa production annuelle**, au tarif fixé par l'ANRE. Mais son article 36 subordonne l'application des dispositions concernées à leurs textes réglementaires : pendant plus de trois ans, la loi est restée en grande partie inapplicable.

2026 : le cadre devient opérationnel

- **Décret n° 2-25-100 du 5 mars 2026**, publié au BO n° 7489 du 9 mars 2026, **en vigueur depuis le 9 juin 2026**. Seuils : déclaration en dessous de 11 kW, accord de raccordement de 11 kW à 5 MW, autorisation au-delà de 5 MW.
- **Décision ANRE n° 04/26** : excédent racheté 21 centimes de dirham par kWh en heures de pointe et 18 centimes hors pointe, du 1er mars 2026 au 28 février 2027, pour les installations raccordées en moyenne, haute et très haute tension.
- Les installations existantes disposent de 18 mois pour se régulariser (article 33 de la loi).

Restent en attente, selon les informations disponibles au 31 octobre 2026 : le tarif de l'excédent en basse tension (renvoyé à plus tard par l'ANRE), le décret permettant de réviser le plafond de 20 %, le texte sur le stockage et la plateforme électronique des démarches.

> **Point de vigilance :** la loi 82-21 donne quatre ans à compter de sa publication, soit jusqu'en février 2027, pour adopter ses textes d'application. Vérifiez le statut des textes au Bulletin officiel avant de dimensionner un projet.

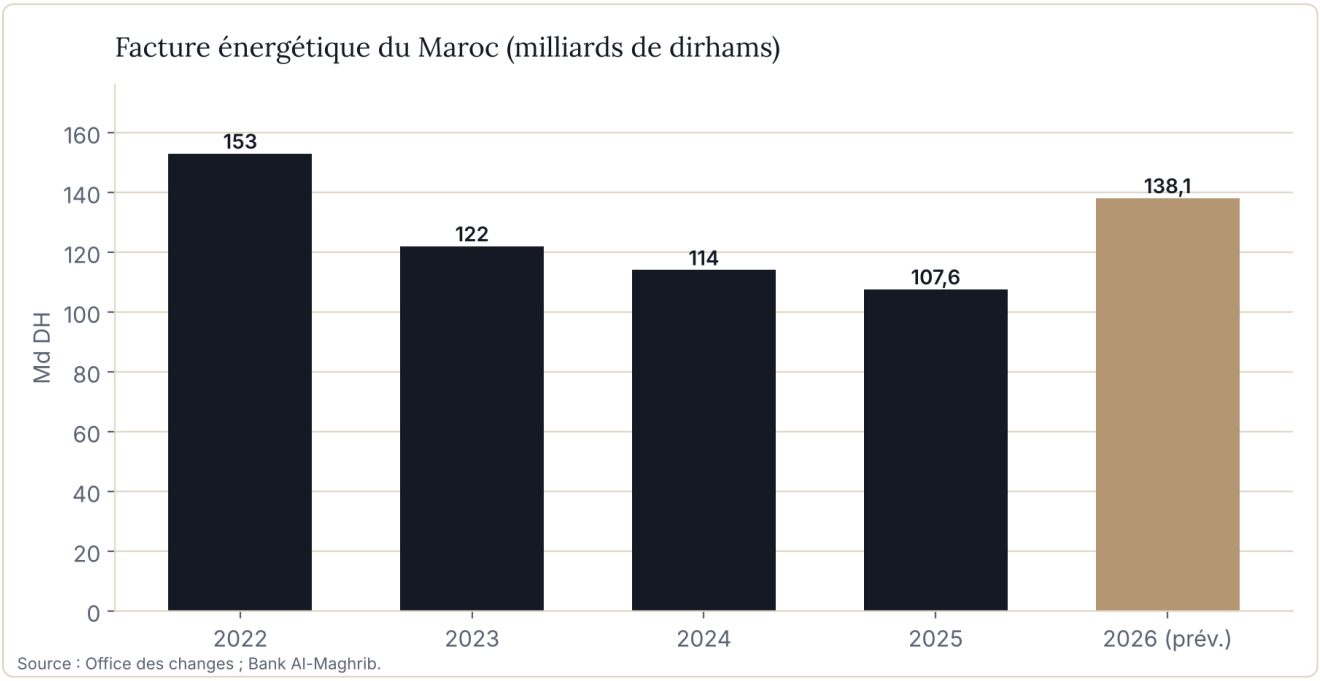


05

Dépendance énergétique et efficacité : le coût de l'énergie importée

Le Maroc importe l'essentiel de son énergie. Selon le ministère de la Transition énergétique, le **taux de dépendance énergétique était de 87,9 % en 2025**. En énergie primaire, le pétrole représente environ 65 % de la consommation et le charbon environ 28 % (Energy Institute, 2025, calcul) : l'électricité verte ne règle qu'une partie du problème.

Cette dépendance se lit dans la facture. Selon l'Office des changes, les importations d'énergie ont coûté **107,6 milliards de dirhams en 2025** (−5,5 %), soit environ 6,3 % du PIB (1 720 milliards de dirhams selon le HCP). Mais en septembre 2026, Bank Al-Maghrib a prévu une **hausse de 28,4 % en 2026, à 138,1 milliards de dirhams**, avec la flambée des cours de l'énergie, puis un retour à 116 milliards en 2027.



Facture énergétique ; 2022 : « plus de 153 » ; 2026 : prévision de Bank Al-Maghrib (septembre 2026). Source : Office des changes ; Bank Al-Maghrib.

L'efficacité énergétique : un cadre en place depuis 2011

La **loi 47-09** relative à l'efficacité énergétique (dahir du 29 septembre 2011) et son décret n° 2-17-746 sur l'**audit énergétique obligatoire** imposent aux établissements qui consomment plus de **1 500 tep par an dans l'industrie et 500 tep dans le tertiaire** de déclarer chaque année leur consommation à l'AMEE (Agence marocaine pour l'efficacité énergétique) et de réaliser un audit tous les cinq ans. L'objectif national, rappelé dans le PLF 2027, est de **20 % d'économies d'énergie en 2030**.

La plupart des PME sont sous ces seuils, mais le kilowattheure le moins cher reste celui qu'on ne consomme pas : comptage, air comprimé, froid et éclairage sont souvent les premiers gisements.

REPÈRES

Calendrier et textes clés 2023-2030

FÉV. 2023
Promulgation de la loi 82-21 sur l'autoproduction et de la loi 40-19 modifiant la loi 13-09.

MARS 2025
Offre Maroc : 6 projets d'hydrogène vert retenus, 319 Md DH annoncés.

FÉV. 2026
Contrats préliminaires de réservation foncière pour 5 nouveaux projets d'hydrogène vert ; tarif ANRE de l'excédent (1er mars 2026 - 28 février 2027).

9 JUIN 2026
Entrée en vigueur du décret n° 2-25-100 sur l'autoproduction.

FÉV. 2027
Fin du délai de 4 ans prévu par la loi 82-21 pour ses textes d'application ; fin de la 1re période tarifaire ANRE.

2030
Objectif de 52 % de renouvelables dans la capacité et de 20 % d'économies d'énergie ; plan de 15 GW nouveaux.

Texte	Objet	Statut au 31/10/2026
Loi 13-09 (2010), modifiée par 58-15 et 40-19	Production renouvelable pour le marché	En vigueur
Loi 82-21 (2023)	Autoproduction d'électricité	En vigueur, application liée aux décrets
Décret n° 2-25-100 (5 mars 2026)	Modalités de l'autoproduction	En vigueur depuis le 9 juin 2026
Décision ANRE n° 04/26	Tarif de l'excédent (MT, HT, THT)	Applicable jusqu'au 28 février 2027
Tarif de l'excédent en basse tension	Petites installations	Non publié à notre connaissance
Décret sur le plafond de 20 % ; texte sur le stockage	Compléments de la loi 82-21	Non adoptés (juin 2026)
Loi 47-09 et décret n° 2-17-746	Efficacité énergétique, audit obligatoire	En vigueur



Photo : Marc Lacoste, CC BY-SA 4.0

06

Opportunités : où se positionner quand on est une PME ?

L'ouverture de l'autoproduction et la hausse attendue de la facture énergétique créent une demande solvable. Quatre créneaux sont accessibles à une PME bien organisée.

Solaire en toiture pour les entreprises

Avec le décret en vigueur depuis juin 2026, une usine, un entrepôt ou un hôtel peut produire sa propre électricité et vendre jusqu'à 20 % de sa production en moyenne tension. Les installateurs capables de dimensionner, monter le dossier de raccordement et garantir la performance ont une offre claire.

Installation et maintenance

Les grands parcs et les installations d'autoproduction ont besoin de génie civil, de câblage, de nettoyage de panneaux, de maintenance préventive et de supervision. Se faire référencer auprès des développeurs et des intégrateurs, avec des procédures qualité et sécurité écrites, ouvre des contrats récurrents.

Efficacité énergétique

Audit, comptage, pilotage des consommations, optimisation du froid ou de l'air comprimé : ces prestations répondent à l'obligation d'audit des gros consommateurs et à la pression sur les coûts. Une offre avec engagement de résultats se vend mieux qu'un simple rapport.

Sous-traitance des grands projets et exportateurs

Le plan de 15 GW et les projets d'hydrogène vert du Sud demanderont travaux, logistique, restauration et services locaux. Les exportateurs exposés à la taxe carbone européenne (CBAM) chercheront aussi des partenaires pour mesurer, certifier et réduire leurs émissions.

Par où commencer ? Commencez par vos propres factures : mesurez vos consommations sur douze mois, identifiez les postes qui pèsent le plus, puis comparez le coût d'une action d'efficacité à celui d'une installation solaire avant de choisir votre positionnement.

Check-list : êtes-vous prêt ?

- Connaître votre consommation mensuelle et votre tarif
- Vérifier le régime applicable : déclaration, accord ou autorisation
- Contrôler la capacité d'accueil publiée par l'ANRE
- Chiffrer le retour sur investissement sans compter sur l'excédent
- Mettre en place qualité, sécurité et garanties écrites
- Suivre le Bulletin officiel pour les textes encore attendus

07 · VIGILANCE ET ACCOMPAGNEMENT

Les risques à intégrer dans votre stratégie

⚠ Des textes d'application encore manquants (basse tension, plafond de 20 %, stockage) peuvent retarder ou modifier la rentabilité de certains projets.

⚠ La capacité d'accueil du réseau est limitée et répartie par poste source : un projet peut être bloqué faute de place sur le réseau local.

⚠ Une concurrence forte sur l'installation solaire tire les prix vers le bas et expose aux malfaçons ; la qualité et les garanties deviennent décisives.

⚠ Les calendriers des grands projets, notamment l'hydrogène vert, restent incertains : ne dimensionnez pas votre entreprise sur des annonces.

Comment AYDI Business Group vous accompagne

Nous accompagnons les dirigeants de PME du secteur de l'énergie et les entreprises qui veulent maîtriser leurs coûts énergétiques :

- un diagnostic de votre position sur le marché de l'autoproduction, de l'installation ou de l'efficacité énergétique ;
- la construction de votre offre, de votre stratégie commerciale et de votre argumentaire face aux grands donneurs d'ordres ;
- la mise en place d'outils de pilotage : coûts de revient, suivi de chantiers, indicateurs de qualité et de sécurité ;
- l'aide à la décision sur vos investissements énergétiques et l'organisation de vos process.


Photo : Richard Allaway, CC BY 2.0

Diagnostic PME · Aide à la décision stratégique · Pilotage et automatisation des process

1 **premier échange pour faire le point sur votre situation.** Décrivez votre projet sur aydi.ma/contact-2 ou appelez le +212 6 48 55 08 05.

PASSER À L'ACTION

Transformez ces données en plan d'action pour votre entreprise

AYDI Business Group accompagne les PME marocaines dans leur stratégie, leur organisation et leur développement. Scannez un QR code ou cliquez sur un lien : nous revenons vers vous pour fixer une consultation.

Demander une consultation
aydi.ma/contact-2

Nous écrire sur WhatsApp
+212 6 48 55 08 05

Lire l'étude en ligne
aydi.ma/energies-renouvelables-au-maroc/

Demander une consultation | **WhatsApp**

Téléphone
+212 6 48 55 08 05

E-mail
contact@aydi.ma

Site web
aydi.ma · services.aydi.ma · formation.aydi.ma

Adresse
Résidence Benomar, Porte D, 3e étage, Appt 6,
Rue du Marché, Maarif, Casablanca

AYDI BUSINESS GROUP

SOURCES ET MÉTHODE

Sources

1. ANRE, rapport annuel 2024 : production et mix électrique (via Hespress, 05/01/2026)
2. ANRE, rapport annuel 2024 : capacité et production renouvelables (via H24info)
3. ANRE, rapport annuel 2023 (via Infomédiaire, 25/12/2024)
4. Ministre de la Transition énergétique, Chambre des conseillers, 19/05/2026 (via Hespress)
5. Note de présentation du PLF 2027 : 46,7 % de la capacité installée (via FNH, 27/10/2026)
6. IRENA, Renewable Capacity Statistics 2026
7. IRENA 2026 : capacités renouvelables du Maroc fin 2025 (via Le360)
8. Energy Institute, Statistical Review of World Energy : Maroc 2025 (via Hespress)
9. Chef du gouvernement, objectif de 52 % (Médias24, 23/04/2025)
10. MASEN, dossier de presse Noor IV et complexe Noor Ouarzazate
11. MASEN, cadre réglementaire du secteur des énergies renouvelables
12. maroc.ma, hydrogène vert : sélection de 5 investisseurs et 6 projets (07/03/2025)
13. Offre Maroc : 5 nouveaux projets et réservation foncière (Le360, 05/02/2026)
14. Dahir n° 1-23-21 portant promulgation de la loi n° 82-21 (texte, portail Adala)
15. Fidal, décret n° 2-25-100 du 5 mars 2026 et décision ANRE n° 04/26
16. Décret d'application publié au BO n° 7489 du 9 mars 2026 (ECOinfos, 20/03/2026)
17. Autoproduction : textes encore attendus (Médias24, 18/06/2026)
18. ANRE, tarif de rachat de l'excédent 2026-2027 (FNH)
19. White & Case, loi 40-19 modifiant la loi 13-09 (2023)
20. Office des changes, facture énergétique 2025 (via Infomédiaire, 03/02/2026)
21. Office des changes, facture énergétique 2024 (via Hespress, 01/02/2025)
22. Office des changes, facture énergétique 2022 (via Hespress, 05/02/2023)
23. Bank Al-Maghrib, conseil du 22/09/2026 : prévisions de facture énergétique (via Le Matin)
24. Ministère de la Transition énergétique, dépendance énergétique 2025 (via Challenge, 25/10/2026)
25. Décret sur l'audit énergétique obligatoire : seuils et périodicité (TelQuel, 17/05/2019)

Méthode : chiffres relevés le 31 octobre 2026 sur les publications officielles (ANRE, ministère de la Transition énergétique, note de présentation du PLF 2027, MASEN, Office des changes, Bank Al-Maghrib, HCP, IRENA) et sur les textes juridiques (loi 82-21, décret n° 2-25-100). Lorsqu'un document officiel n'était pas accessible directement, le chiffre provient de la presse économique qui le cite nommément. Les parts du PIB et les capacités dérivées sont des calculs signalés comme tels. Le statut des textes réglementaires doit être vérifié au Bulletin officiel avant toute décision. Cette étude est fournie à titre informatif et ne constitue pas un conseil en investissement ni un avis juridique.

Crédits photos

Centrales Noor I et II, Ouarzazate : Richard Allaway, licence CC BY 2.0, Wikimedia Commons

Centrale à tour Noor III, Ouarzazate : Richard Allaway, licence CC BY 2.0, Wikimedia Commons

Tour solaire de Noor III : Marc Lacoste, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Parc éolien de Tarfaya : TEDxTarfaya, licence CC BY-SA 2.0, Wikimedia Commons

Parc éolien d'Amogdoul, Essaouira : sqala from Biarritz, France, licence CC BY-SA 2.0, Wikimedia Commons

Barrage de Bin El Ouidane et lignes électriques : محمد بوعلام عصامي, licence CC BY 3.0, Wikimedia Commons

Panneaux solaires sur un bâtiment du sud marocain : Isofoton.es, licence CC BY 3.0, Wikimedia Commons

Photos sous licences Creative Commons ou domaine public. Graphiques et mise en page : AYDI Business Group. Reproduction autorisée avec mention « AYDI Business Group, aydi.ma ».